seul qui avait considéré Votre Majesté comme [illegible] A [illegible] Votre Majesté, dans [illegible] un [illegible] sublime [illegible] et [illegible] enfants [illegible] Votre Majesté.

Du fond [illegible] offrons [illegible] au noble souverain, à l'allié fidèle, au puissant garant de la paix, sur lequel nous appelons les plus abondantes bénédictions du ciel.

Réponse de l'empereur d'Autriche

L'empereur François-Joseph a répondu à [illegible] Votre [illegible] sincérité et loyale, ainsi que [illegible] Bavière, Lippe, [illegible] Wurtemberg, les princes allemands qui présentent et le représentant des villes libres hanséatiques, ont pris la résolution [illegible] à l'occasion de l'accomplissement de la soixantième année de mon règne. Je me félicite de ce témoignage de vos sentiments précieux, qui compteront [illegible] chers souvenirs de ma vie, et [illegible] l'expression de ma [illegible] et chaleureuse. Il m'est [illegible] de ce cette d'affection [illegible] principe monarchique en [illegible] Allemagne. Cette ni grandeur et la puissance, et [illegible] lequel l'Autriche-Hongrie [illegible] Fidèle toujours trouvé dans [illegible] inébranlable fidélité de mes peuples l'assurance nécessaire à l'accomplissement des [illegible] devoirs qui m'incombent.

[illegible] mots d'un [illegible] prince allemand est la [illegible] expressive de l'alliance intime et [illegible] existant entre nous depuis près de trente ans.

Ce jour me confirme dans l'attente heureuse [illegible] qui ne pourrait que des [illegible] et que je vois aidée par les [illegible] des autres puissances [illegible] jusque dans l'Extrême-Orient le plus éloigné. J'implore la Providence divine qu'elle prenne en sainte garde votre Majesté et [illegible] les princes allemands ainsi que [illegible] l'Autriche et même dans la [illegible] je tiens à exprimer ma profonde gratitude.

Vienne, 7 mai. — Parmi les personnages qui [illegible] rendus à la gare de Penzing pour le [illegible] souverain, on remarquait aussi [illegible] de Schoen, secrétaire d'Etat à l'office des Affaires étrangères de l'empire allemand.

Tous les journaux de Vienne adressent un salut sympathique aux princes allemands et se réjouissent de la manifestation d'aujourd'hui, manifestation qui prouve l'amitié qui unit les deux peuples.

LE NOUVEL AMBASSADEUR D'ITALIE EN FRANCE

Le comte Cadorna, ambassadeur d'Italie à Tokio, vient d'être chargé par son gouvernement, à la suite du refus du marquis Visconti-Venosta, de l'ambassade de Paris.

Ce diplomate gère déjà ce poste, par intérim, [illegible] M. [illegible], et avant d'être envoyé au Japon, il dirigeait la légation de Pékin, où il a eu l'occasion de [illegible] M. Pichon, [illegible] maître des Affaires étrangères. Il a, depuis, [illegible] de Saint-Pétersbourg [illegible] au Japon, où il jugeait pouvoir [illegible] à son pays de plus grands services.

Diplomate [illegible], le comte Cadorna est né en 1850 ; il en a donc [illegible] ; il en a passé la moitié [illegible], soit 28, dans la diplomatie.

Le roi Manuel II a prêté serment devant les Cortès réunies

La cérémonie du serment et de la proclamation du roi a eu lieu hier, comme nous l'avons annoncé, au palais des Cortès.

[illegible] représentant cinq ministres, est arrivé au palais du Parlement à 2 h. 30.

Le roi était en grande tenue de généralissime, [illegible] hautes bottes, [illegible] grand [illegible] d'honneur, [illegible] qui lui [illegible].

Il était salué des plus [illegible] [illegible] ministres et conseillers d'Etat, des membres du Parlement, des diplomates [illegible] et du peuple, des [illegible] des [illegible] catégories.

[illegible] tribunes réservées, on remarque [illegible] du [illegible] royaume, l'archevêque de Lisbonne et presque tous les prélats portugais.

A côté du trône destiné au roi [illegible], sont déposés, sur une crédence, la couronne, le [illegible] royal, l'épée d'honneur, [illegible] de [illegible] et de [illegible].

Le roi du Portugal, suivant la tradition, est [illegible] sur sa tête cette couronne qui [illegible] sur son cercueil. Elle est conservée à la Sérenissime, patronne du Portugal.

Une autre légende très ancienne veut que notre couronne du Portugal ait pu être perdue dans une bataille au Maroc par le roi Don Sébastien.

Le trône est également délaissé : c'est celui d'Estevao Gonçalves, dont les calomnieurs sont très prétentieux et qui est connu aujourd'hui à plus de cent contos de reis.

[illegible] prennent la tribune de droite et les députés la tribune de gauche.

Le roi prêta serment sur la Bible et immédiatement le président Azevedo a présenté au roi les Evangiles supportant un crucifix. Le roi, passant le sceptre dans la main gauche, a posé la main droite sur les Evangiles et a prononcé le serment constitutionnel.

La formule du serment est ainsi conçue : « Je jure de maintenir la religion catholique, apostolique, romaine, l'intégrité du royaume, je jure d'observer et de faire observer la constitution politique de la nation portugaise et les autres lois du royaume et de pourvoir au bien général de la nation, autant qu'il m'appartiendra de le faire. »

Après le serment, le roi a prononcé une allocution dans laquelle il a déclaré :

Il me plaît beaucoup de confirmer au milieu des représentants de la nation ma ferme volonté de garder dans tous ses termes et d'accomplir [illegible] ment et [illegible] le serment qui traduit, avec toute sincérité, mes [illegible] et mes aspirations de roi [illegible] ment constitutionnel.

Élevé dans le respect et l'admiration des historiques exploits et des [illegible] termes qui [illegible] dans toutes les pages si brillantes de notre histoire, je [illegible] le Roi et la Liberté et l'indépendance nationale, je maintiens toute ma solidarité à [illegible] ce [illegible] que je le pourrai à la prospérité de la [illegible] en faisant [illegible] les lois du royaume la règle constante de mes règne.

Puis le président Azevedo a répondu que les Cortès et la nation, sans oublier le tragique événement qui détermina l'avènement du roi Manuel au trône, considéraient comme très heureux ce jour où Manuel II ratifie devant la représentation nationale le serment qu'il a prêté dans sa proclamation le 1er février. Le président ajoute : « Vos affirmations ont été écoutées avec une grande joie ».

Les Cortès [illegible] avec plaisir que, dans quelques jours de règne, vous avez manifesté votre [illegible] ligne, inspirant [illegible] à la [illegible] le radicalisme que viendront des jours de paix préparés à la réalisation des aspirations légitimes d'un peuple [illegible].

Les représentants de la nation vous tendent [illegible] mêmes sentiments de dévouement et de loyauté, en vous acclamant avec le plus vif enthousiasme.

Puis a retenti l'acclamation générale : « Au très haut, très puissant, très fidèle roi de Portugal Dom Manuel II ».

Après les acclamations, le comte de Bari-Lourenço, vêtu sur le grand balcon du palais accompagné par les héraults et autres dignitaires, a proclamé roi Dom Manuel.

Un héraut d'armes criait par trois fois : « Attention ! » puis le grand enseigne brandissant l'étendard, dit à haute voix :

« Roi, roi, pour le très haut, très puissant et très fidèle roi de Portugal, Dom Manuel II. »

La foule qui stationne devant le palais des Cortès crie avec enthousiasme : « Vive le roi ! »

Le cortège est rentré au palais des Necessidades à 3 h. 45.

Sur tous le parcours le roi Manuel a été acclamé par la foule et les personnes qui se tenaient aux fenêtres.

Aucun incident fâcheux ne s'est produit.

Des fenêtres les dames ont jeté des fleurs au jeune souverain.

Gazette

Les chèvres de la libre pensée

Les chèvres libres penseurs du Loiret avaient, il y a quelque temps, cimbré en leurs confédérantes une certaine fille Amond.

Celle-ci clamait à tous les échos :

— Vous savez, je suis une religieuse défroquée.

... Cette conférencière n'était qu'une aventurière. Un journal de Paris dévoile ces jours-ci :

M. Ayrand, juge d'instruction à Auxerre, vient de délivrer un mandat d'arrêt contre une [illegible] Amond, qui, se disant Sœur défroquée, a fait, à ce titre, au nom d'une Société de libre pensée, une série de conférences payantes dans les environs de Paris.

Cette femme est escroque, en outre, d'abus de confiance.

Il est heureux, le monde des « libres penseurs ! »

Ce qu'on trouve dans l'urne

Dimanche, à Tours, on a trouvé dans une urne un titre de 500 francs.

Distrait — cela arrive même à M. Clemenceau — l'électeur avait remis ce titre de rente à la place du bulletin de vote.

Le titre portait le nom de son propriétaire.

Celui-ci a pu rentrer en possession de son bien.

Pour les mères !

Cette fête bien pratique, les Américains sont aussi gens de cœur !

Ils se préparent à inscrire au calendrier national, une fête nouvelle : c'est le « Mothers' Day », la fête des mères.

Un dim. beaux jours de ce printemps, — qui est l'été pour certaines parties de l'Union américaine — tout les citoyens et citoyennes des Etats-Unis se fleuriront la boutonnière ou le corsage d'un œillet blanc, en l'honneur de « la meilleure femme du monde, leur mère » !

Aussitôt proposée, l'idée de cette manifestation de piété filiale a été adoptée d'enthousiasme, de Niagara à la Nouvelle-Orléans, des côtes du Pacifique à celles de l'Atlantique.

Un peu de pudeur M. Combes !

Aux élections municipales de Pons, M. Combes est arrivé bon *quatrième*...

Une demi-veste, quoi ! Mais M. Combes a vu d'autres échecs. Cet affondrement ne le déconcerte pas et quand il fit connaître le résultat, M. Emile Combes, par un petit tour contraire à tous les usages, se proclama *bon premier*, sous prétexte qu'il était tête de liste, lui qui était devenu la tête de turc des électeurs...

On n'a pas plus de « culot » s'est écrié, Coutant — d'Ivry — à qui l'on contait cette anecdote.

Allons ! un peu de pudeur, Monsieur Combes !

Encore une entorse à la liberté !

Le maître de Teillé (Loire-Inférieure) a reçu récemment la lettre suivante pour une pauvre veuve de sa commune :

Préfecture
de la
Loire-Inférieure
Service
du
Mouvement commercial

Nantes, le 10 avril 1907.

Monsieur le maire,

Je vous prie de vouloir bien informer la veuve Simon, demeurant au bourg, que l'enfant Julien Simon, pour lequel elle reçoit un secours, lui sera retiré si elle ne renvoie à l'école communale (ces mots soulignés de deux traits rouges).

C'est signé du sous-inspecteur !

Voilà les vrais ennemis de la République. Ce sont ceux qui conçoivent ainsi la liberté.

CONSÉQUENCES DE LA SÉPARATION

Le Conseil général de la Loire-Inférieure a dû voter un secours de 200 francs à M. le chanoine Duressier, âgé de 78 ans, qui, par suite de la séparation, s'est trouvé privé de toutes ressources.

RÉVOCATION DE DONATION

Le juge de paix de Senlis a prononcé aujourd'hui la révocation, au profit des héritiers directs, d'une donation faite par M. Bernier à la Fabrique de Senlis. Le séquestre est condamné aux dépens.

Prêtre diffamé

M. l'abbé Lièvre, curé de Lys (Nièvre), ayant été victime d'insinuations publiques et malveillantes de la part du garde champêtre, le cita en justice.

Malgré les dénégations du garde, et après enquête, le diffamateur a été condamné par le juge de paix de Tannay en 10 francs de dommages-intérêts et à tous les dépens.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

DANS LES DÉPARTEMENTS

JUVIGNY-SOUS-ANDAINE (Orne). — La liste libérale de M. Louis Raimond, ancien maire, est élue contre la liste radicale-socialiste de M. Huet, sous-chef de cabinet de M. Viviani.

SOUDAROY et CHILLEUX-AUX-BOIS (Loiret). — Liste modérée élue tout entière.

BAYEUX (Calvados). — La liste libérale est réélue avec 100 voix de majorité sur le précédent scrutin.

LA CHAPELLE-DU-LOU (Ille-et-Vilaine). — La liste libérale est réélue. M. de Botherel, maire depuis douze ans, est réélu par 111 voix sur 111 votants.

TILLY-SUR-SEULLES (Calvados). — Succès pour les libéraux.

CHERBOURG. — La liste de concentration républicaine et libérale a obtenu de 3 131 à 3 509 voix.

RIBÉRAC (Dordogne). — La liste de M. Lagaud, maire sortant bicard, a été battue par la liste modérée de M. Brunet, premier adjoint.

REIMS. — MM. Pozzi, député radical-socialiste et maire, et Lenoir, député et adjoint, n'ayant pas été élus au Conseil municipal au premier tour de scrutin, écrivent à leurs Comités qu'ils ne se présenteront pas au scrutin de ballottage.

MANTUA (Ain). — Le parti socialiste a refusé de s'entendre avec les radicaux clemenceistes ; il a maintenu sa liste et y adjoignant quelques radicaux dissidents ; la liste progressiste libérale se maintient également.

LE HAVRE. — La liste progressiste du maire sortant, M. Maillart, se retire.

LONS-LE-SAUNIER. — Les radicaux, qui détenaient encore à Lons un Conseil municipal de Vollmar, ont été complètement battus par les libéraux.

A Cressia, liste libérale élue tout entière contre la liste radicale sortante.

CLERMONT-FERRAND. — A Daflet, 2 seulement des radicaux sortants sont élus contre la liste libérale.

AVIGNON. — Le Conseil de préfecture s'est réuni pour procéder à la proclamation des résultats de l'élection municipale. La réunion a été très agitée.

M. Pourquery de Boisserin a protesté contre les opérations électorales, déclarant que l'élection devait être complètement annulée.

Le Conseil de préfecture passant outre, a proclamé élus 19 conseillers, y compris M. Guigou, maire sortant, et M. Arlaud, adjoint.

Le scrutin de ballottage aura lieu dimanche prochain.

NANCY. — Au premier tour, six candidats libéraux à Maizières-les-Toul, sont élus contre un seul des bicards sortants. Le maire Génot, auteur d'arrêtés grotesques sur les drapeaux [illegible] et obligatoires, est en ballottage avec un chiffre de voix qui lui présage pour dimanche un éclatant échec.

— M. Mercier, frère du général Mercier, ancien adjoint au maire de Nancy, se retire pour le scrutin de ballottage.

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC (Gironde). — Liste libérale, 21 élus ; 2 ballottages en faveur des libéraux.

SAINT-ANTOINE. — Liste libérale élue.

AUBIE et ESPESSAS. — Liste libérale élue. Écrasement des radicaux.

SAINT-GERVAIS. — Liste libérale élue. Écrasement des bicards.

VIRSAC. — Liste libérale élue.

SALIGNAC. — Liste bicarde élue péniblement.

CUBZAC-LES-PONTS. — Liste progressiste élue à une forte majorité.

GAURIAGUET. — Liste bicarde élue à une forte majorité.

PEUJARD. — 8 conservateurs, 4 progressistes, 4 bicards.

SAINT-LAURENT. — 4 conservateurs, 6 bicards.

AUGAN, BIGNAN, CARO, GAVRES, GUERNNO, LOCAAL, LOYAT, MALESTROIT, MEUDON, MOHON, MONTERREIN, PORCARO, PORT-LOUIS, ROC-SAINT-ANDRE, SAINT-MALO-DE-BEIGNON, SAINT-MALO-DES-TROMS-FONTAINES, SAINT-LERY, ST-JEAN-DE-BREVELAYE, LEREAT et TAUPON (Morbihan). — Listes libérales élues.

LA R. P. A. TOULOUSE

Les socialistes l'offrent
Les libéraux l'acceptent
Les radicaux la repoussent

La Commission administrative de la Section toulousaine du parti socialiste et le Comité fédéral de la Fédération socialiste de la Haute-Garonne ont adopté une motion qui a été communiquée « aux organes autorisés des partis politiques organisés existant à Toulouse ».

Après avoir constaté que la discipline entre socialistes et radicaux est impossible, les socialistes soumettent cette proposition :

Le parti socialiste, dans l'intérêt supérieur de la ville de Toulouse et prêt à abandonner les avantages qu'il détient et les espérances qu'il peut légitimement concevoir du scrutin du 12 mai, si tous les partis acceptent la proposition loyale qu'il leur fait d'établir en commun une liste de candidats au scrutin du 12 mai, basée sur la représentation proportionnelle, d'après les chiffres du scrutin du 3 mai du [illegible] compte des conditions suivantes :

1° Le parti républicain radical-socialiste, le parti socialiste et le parti dit d'Union républicaine, auront droit chacun à un nombre de candidats proportionnel au nombre de voix que leur liste a obtenu au premier tour de scrutin ;

2° Le chiffre de suffrages attribué à chaque parti sera le chiffre moyen de la liste ayant obtenu le plus de suffrages dans chaque parti ;

3° La désignation des candidats devant figurer sur la liste de représentation proportionnelle sera faite en toute liberté, sans ingérence des autres groupes, par les organes dûment autorisés de chaque parti, notamment le Comité fédéral et la Commission administrative pour le parti socialiste, le Conseil central et la Fédération de la Haute-Garonne pour le parti radical ;

4° Chaque parti reste entièrement libre de son programme politique et de son programme d'action municipale sous la simple réserve des points suivants qui d'ailleurs les candidats du premier tour avaient déjà promis d'observer :

a) Liberté aux travailleurs municipaux d'exercer à leur profit la loi de 1884, relative aux syndicats.

b) Engagement d'observer et de faire strictement appliquer telles qu'elles le sont actuellement à Toulouse les lois de défense ouvrière et d'assistance : l'assistance aux vieillards au taux maximum de 30 fr. par mois et la loi sur le repos hebdomadaire.

c) Garantie complète et absolue donnée à tous les employés de la mairie et des services municipaux, qu'un statut municipal leur sera immédiatement accordé pour les préserver de tous les caprices des modifications électorales, et pour leur donner l'assurance que nul renvoi, nulle diminution de salaire, nulle réprimande, ne pourront leur être infligés que pour négligence au travail ou faute de service et après avis de leur Conseil de discipline élu.

Cette déclaration peut être considérée comme un engagement formel du parti socialiste envers les organes humanistes des deux autres partis précités.

Si ceux-ci en acceptent les termes, le parti se tient à leur disposition pour en régler les détails d'exécution, et décide que, si mercredi soir, les deux partis invités ne lui ont pas fait connaître leur réponse, il reprendra sa liberté d'action et représentera sa liste entière du premier tour.

Les électeurs jugeront comme il convient la loyale proposition faite par le parti socialiste et pour marquer la fin des discordes locales et le départ d'une ère nouvelle de prospérité pour Toulouse par la bonne volonté et le libre contrôle des représentants de tous les partis.

Cette motion a été signée par tous les candidats de la liste Bedouce.

Le texte de cette motion a été adressé à M. Deffès comme tête de liste de l'Union républicaine, qui a immédiatement répondu que les candidats de cette liste acceptaient le principe de la représentation proportionnelle, et cette décision a été aussitôt portée par voie d'affiches à la connaissance de la population toulousaine.

La parti socialiste a proposé à tous les partis de s'entendre pour la confection d'une liste basée sur la représentation proportionnelle.

Les candidats de la liste d'union républicaine déclarent accepter cette proposition loyale avec d'autant plus d'empressement qu'elle avait inscrit dans leur programme le principe de la représentation proportionnelle et que, avant même le premier tour de scrutin, le parti républicain de Toulouse avait le 24 avril adressé une proposition semblable à tous les partis.

Le Comité de la liste radical-socialiste Ourmières, en faveur de laquelle s'est désistée la liste radicale-socialiste Court, déclare que « la proposition se trompe d'heure », que « la forme presque communiquée sous laquelle se présente l'invitation dispense le parti radical-socialiste de l'examiner plus longuement. »

L'*Express du Midi* répond ainsi à la proposition des socialistes :

Avec la même spontanéité qu'il y a dix jours, nous donnons au projet dont nous sommes officiellement saisis l'assentiment d'où dépend en grande partie son succès.

Nous n'entendons pas souscrire aux considérations émises dans le document qu'on vient de lire. Nous prétendons accepter aucune solidarité, ni pour le passé, ni pour le présent, ni pour l'avenir, avec ses auteurs. Nous faisons simplement état de l'idée dont elle s'inspire : acheminer la représentation proportionnelle dans la voie des réalisés.

Le *Télégramme* s'exprime ainsi :

Nous aurions, certes, quelques critiques de détail à formuler sur la proposition socialiste en particulier sur l'imposition de certains paragraphes du programme syndicaliste, ce qui est une atteinte à la liberté des programmes de chaque parti acceptant la représentation proportionnelle ; mais nous ne les soulèverons pas pour l'instant. Ce qui importe, c'est l'acceptation du principe ; les questions de détail viendront après.

Nous sommes sûrs que tous les partis comprennent l'importance qu'il y aurait pour Toulouse à arriver à une entente, et quelle grave responsabilité ils encourraient si pour une raison quelconque ils faisaient échouer cet essai loyal.

Nos lecteurs savent combien nous sommes favorables au principe de la représentation proportionnelle et au second tour de scrutin dans les élections municipales et certainement nous excellents exemples de l'appliquer selon les indications du premier tour, là où le mouvement de l'opinion s'y rattache.

L'Action libérale et les élections

En ce qui concerne la propagande spéciale de l'*Action libérale*, on peut dire que les élections municipales confirment les prévisions et les méthodes de cette association.

Que répète-t-on, en effet, avec une persévérance inlassable, à l'*Action libérale* ? Que les Comités doivent s'organiser de longue date, avec patience et ténacité, et non point seulement à la veille des scrutins. Or, partout où cette méthode a été suivie, le succès a couronné les efforts des libéraux.

C'est ainsi que, sans parler des résultats dans nombre de grandes villes où l'*Action libérale* a coopéré de la manière la plus efficace à l'effort commun de l'opposition, sur bien d'autres points, la victoire est l'œuvre plus directe encore des Comités de l'A. L. P.

Ajoutons que partout où il s'est produit des essais de représentation proportionnelle l'honneur de cette initiative revient presque toujours aux Comités libéraux.

Le fait le plus caractéristique de cette méthode se trouve dans les élections de Saint-Etienne, où la liste proportionnaliste a passé tout entière malgré l'opposition acharnée des radicaux sortants.

En outre, il convient de signaler les très importants et brillants résultats obtenus dans leur région respective par les Comités régionaux de l'A. L. P. de Nancy et de l'Est, de Lyon et du Sud-Est, et par le Comité régional languedocien.

INCIDENTS ÉLECTORAUX

Privas. — Un habitant de Saint-Cirgues-de-Prades (Ardèche), M. C., n'étant pas inscrit sur la liste électorale, voulut voter quand même avec la carte électorale de son frère. Le président du bureau de vote refusa de recevoir son bulletin.

Une altercation eut lieu, puis, saisissant l'urne, C... se sauva en l'emportant.

Deux heures après, il remit l'urne à la gendarmerie de Joujac.

Roubaix. — Quatre individus, sortant d'un banquet, assaillirent à Roubaix des personnes revenant dans un estaminet du candidat socialiste François. Quatre personnes, les sieurs Lobet, Merheim, Mmes François et Philippart furent blessées. Un cinquième blessé, M. Delrière, est mort dans la soirée des suites de ses blessures.

CONSEILS GÉNÉRAUX

Indre-et-Loire. — Le Conseil général a voté un vœu demandant la révision des tarifs douaniers.

Hérault. — Le Conseil général a adopté un vœu demandant le dégrèvement de l'impôt des pères de familles nombreuses, proportionnellement au nombre d'enfants ; la création d'un impôt sur les citoyens sans enfants, impôt à répartir sur les familles nombreuses, proportionnellement au nombre d'enfants.

Le Conseil général demande que la part revenant sur la somme de 10 000 fr., votée par la Chambre pour les ouvrières fileuses du Gard et de l'Hérault après la grève de décembre 1906 soit distribuée dans le plus bref délai.

ÉCHOS RELIGIEUX

Nouveau prieur

Le successeur du T. R. P. Dom Athanase Legerot, prieur de Sainte-Anne de Kergouan, dont nous avons annoncé le décès survenu le 15 avril, à Lincieux, près Ciney (Belgique), est le maître des novices de ce monastère, le T. R. P. Dom Joseph Marcille, dont la famille est bien connue en Bretagne et surtout dans le Morbihan.

NOS AMIS DEFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Méd. de 1 an et 7 quarantaines, 1 jour indul.)

M. Bernard Michel, 86 ans, à Metz. — M. J.-M. Duloir, à Saint-Aubin-de-Terregatte (Manche). — M. Maurice Bert de La Bussière, 19 ans, à Pougues-les-Eaux. — Marquise du Lyon, sœur de la comtesse de Villèle, présidente de la L. D. P. F. pour la Haute-Garonne, décédée à Toulouse et inhumée à Campel (Landes) où elle était aimée et vénérée. — M. Louis Capitain de Clacy, 78 ans, à Soissons.

LES OBSÈQUES DE M. DE LAPPARENT

Les obsèques de M. Albert de Lapparent, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, professeur à l'Institut catholique, chevalier de la Légion d'honneur, se sont déroulées en toute simplicité, ce matin, à 10 h. ½, à l'hôtel mortuaire, 3, rue de Tilsitt, où l'on s'est réuni, puis à l'église Saint-Philippe du Roule.

Suivant l'expresse volonté du défunt, les honneurs militaires qui lui ont pas été rendus. Les fleurs et couronnes ne figuraient sur le char funèbre, et aucune délégation en corps ne se voyait dans le convoi.

A l'église, la levée du corps a été faite par M. l'abbé Pieuret, curé de la paroisse, et la messe a été dite par M. l'abbé Courbe, directeur de l'école de la rue de Madrid. Monseigneur Amette, archevêque de Paris, avait tenu à donner une marque particulière d'estime à la mémoire du grand chrétien, en venant lui-même présider la cérémonie. Sa Grandeur a donné l'absoute.

Les quatre fils et les deux gendres du défunt ont conduit le deuil.

Parmi la très nombreuse assistance, on notait :

Mgr Baudrillart, recteur, et tout le personnel de l'Institut catholique ; le prince Roland Bonaparte, MM. O. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (section des mathématiques) ; G. Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Henry Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts ; Albert Vandal, Frédéric Masson, P. Thureau-Dangin, de l'Académie française.

Bayet, directeur de l'enseignement supérieur ; les généraux Brugère, Zurlinden, Derécagaix, Sebert, etc., le vice-amiral Rieunier, docteur Hamy, Radau, Trost, de Foville, princes d'Arenberg, Antoine, Cheysson, docteur Grébant, docteur Roux, Jules Auffray, duc de Broglie, Heurteau, Sartiaux, Metzger, Piéron, Le Myre de Vilers, Prillieux, Chéramy, etc.

Le corps en attendant le transport à la Cassine (Ardennes) a été déposé dans les caveaux de l'église. Aucun discours n'a été prononcé.

MARIAGES

Nous recommandons aux prières les mariages de :

Mlle Marie de Pavéily avec M. Alphonse Maas, à Saint-Sulpice de Mauvs (Cantal).

M. Léon Cesson, de La Mothe-Achard (Vendée), avec Mlle Séraphie Poudet, à Vairé (Vendée).

INFORMATIONS DU SOIR

AU MAROC

La nouvelle de l'arrivée de Moulay-Hafid à Méquinez n'est pas confirmée

Tanger, 7 mai. — On n'a aucune confirmation de l'arrivée de Moulay-Hafid à Méquinez.

Kittani, qui est à Méquinez, a écrit à Fez qu'une lettre de Moulay-Hafid annonçait sa prochaine arrivée à Méquinez.

C'est cette nouvelle qui a été démentie.

D'après les milieux du makhzen, Moulay-Hafid serait toujours chez les Beni-Khiran, à Bourikat.

Les excitations à la révolte des Chertas d'Ouezzan, dans le Gharb, continuent dans le but de faire tourner le mouvement à leur profit personnel.

Dépêche du général d'Amade

Le général d'Amade télégraphie que plusieurs caïds investis par le maghzen se sont présentés à son cantonnement de la kasbah Ben-Ahmed avant d'aller prendre possession de leurs postes.

Ces caïds vont administrer les Bagarnas et les Réamnas de l'Oued Oum-Rebbia. Ils affirment qu'ils ont mission de joindre leurs efforts aux nôtres pour assurer la pacification au Maroc.

Moulay-Hafid se trouverait chez les Zaïan dont il solliciterait le concours pour marcher sur Fez.

NOS HÉROS DU MAROC

Mise, mercredi, 6 mai, la *Gironde* a quitté Casablanca, ayant à bord les cercueils des lieutenants Sylvestre et Bramaud du Houlbron, tués au combat du 19 mars, à Sidi-Aoulla.

Dijon, 7 mai. — Le préfet de la Côte-d'Or a pris l'initiative de faire inspecter tous les abattoirs et les tueries existant pour le service du département.

Quatre établissements ont été fermés.

EN PORTUGAL

La santé de la reine-mère

Lisbonne, 7 mai. — La reine Pia souffre toujours d'une attaque de foie assez forte.

Une amnistie

Pour célébrer le jour de la prestation du serment, le roi Manuel a signé une amnistie pleine et entière pour toutes les personnes impliquées dans tous les événements politiques jusqu'au 31 janvier. Plus de 700 personnes bénéficient de cette mesure de clémence.

L'amnistie ne comprend pas les personnes impliquées dans le régicide, qui eut lieu en février.

LA GRACE DE NAKENA

Madrid. — Le roi Alphonse XIII a signé aujourd'hui le décret de grâce de Nakena, qui avait accordé l'hospitalité à Morral, après l'attentat commis le 31 mai 1906, le jour du mariage royal.

Les autres condamnés qui avaient été pour autres [illegible] bénéficient également de la clémence du souverain.

LES FOUILLES DE PYLOS

Athènes, 7 mai. — On annonce que l'empereur d'Allemagne a offert à M. Dœrpfeld, directeur de l'institut allemand d'Athènes, 5 marks pour exécuter des fouilles sur l'emplacement de l'antique Pylos, que M. Dœrpfeld place à un endroit éloigné de la Pylos moderne.

On est parvenu déjà à déblayer une partie d'un palais préhistorique considéré comme celui de Nestor.

L'empereur a promis de revenir en Grèce l'année prochaine pour visiter les fouilles.

Berlin, 7 mai. — Le Parlement allemand a achevé dans sa séance d'aujourd'hui ses travaux concernant principalement la troisième lecture des projets de lois discutés dernièrement. Il s'est ensuite ajourné au 29 octobre.

Saint-Pétersbourg, 7 mai. — Un télégramme de Tchéliabinsk annonce que le choléra sévit parmi les émigrants entassés dans cette ville.

LA MALADIE DU GÉNÉRAL FABRE

Toulon, 7 mai. — Le général Fabre, commandant la 2e division, à Nice, est tombé frappé d'une congestion cérébrale, au cours des manœuvres, à Barjols.

Le général Fabre, âgé de 54 ans ; sorti de Saint-Cyr, il fut premier général de brigade en 1905 et divisionnaire en 1901.

On a découvert, sur la voie ferrée, près de Blois, le cadavre d'un individu coupé en morceaux par le train. Son identité n'a pu encore être établie.

Kergroise (Morbihan). — Albin Courtet, 54 ans, est tombé accidentellement dans le Blavet.

Il s'est fait de nombreuses contusions et n'a pas tardé à succomber.

EXPLOSION

A BORD D'UN TORPILLEUR JAPONAIS

On câble de Tokio qu'une explosion de chaudière s'est produite ce matin à bord du torpilleur japonais *Odzuki*, près de Hiroshima.

Un matelot fut tué sur le coup, quatre autres furent grièvement blessés.

TERRE FERTILE

2

Les deux hommes s'inclinèrent.

— J'ai reçu ce matin la visite... Je dois [illegible] vous [illegible] il faut tout vous dire. Vous surprise à l'église, après les [illegible] Mlle Martoret dans sa douleur la plus touchante. La pauvre enfant, seule, prosternée attira mon attention par ses sanglots. Dans ma vieille expérience de prêtre j'ai vu bien des misères d'âmes, aucune ne m'a remué aussi profondément le cœur. J'ignorais tout. C'est par elle que j'ai appris la catastrophe d'hier et celle de demain, inévitable si quelque miracle de bonté ne les secourt. Alors, comment vous dire ? Pour la consoler j'ai promis de prier, de chercher. Et, vous me pardonnerez, tu me pardonneras, mon cher enfant, dit-il à de Vigné, j'ai pensé à toi et je viens vers toi.

Un grand silence se fit dans l'immense salle. Les yeux pleins de larmes, le vieux prêtre ne pouvait voir les regards voilés de pleurs d'Henri Loriot, debout à quelques pas, suivait sur les traits de de Vigné l'émotion de son âme, spectateur désintéressé, comme avait dit l'abbé Mutel, mais avant qu'il eût attendri ce cœur que les brutalités de la vie avaient, semblait-il, fermé à la pitié humaine, l'on [illegible] était surtout, en cet instant, à l'ami dont il avait deviné le secret et qui souffrait de la double souffrance de son amour. Il aurait voulu parler, il attendait qu'un signe, qu'un geste le relevât de la promesse qu'il s'était faite à lui-même de se taire.

Henri s'était ressaisi, et c'est d'une voix tranquille qu'il demanda :

— Mlle Delpont n'est-il pas le notaire de M. Martoret ?

— Oui, répondit l'abbé Mutel. Je dois même dire que Mlle Berthe avait songé à s'adresser à lui, mais Mlle Delpont était absent quand elle s'est présentée chez lui, elle doit y retourner demain, sans doute.

De Vigné réfléchit un instant, puis, pesant son mots, comme s'il s'agissait d'une affaire :

— Voulez-vous, Monsieur le curé, avertir Mlle Martoret que Mlle Delpont, sur une demande de son père, tiendra à la disposition de ce dernier la somme qu'il désire ?

— Ah ! mon enfant, mon cher enfant ! s'écria le vieillard en saisissant les mains d'Henri qu'il pressait avec effusion, comment vous remercier ?

Très pâle, le jeune homme continua :

— Il est pourtant bien entendu, Monsieur le curé, que je ne suis pour rien dans cet arrangement. On doit ignorer mon intervention. Veuillez bien faire remarquer que M. Martoret n'aura affaire qu'à Mlle Delpont qui sera son seul créancier dans des conditions qui seront réglées entre eux. Je verrai le notaire dès son retour et je ferai le nécessaire pour qu'il puisse effectuer le versement à date voulue.

— Oui ! Je dirai tout cela, balbutiait l'abbé Mutel, tremblant d'émotion. Mais, mon cher Henri, votre bête est suffisamment généreux par lui-même, et il ne faut pas que vous courriez le moindre risque. C'est une question de conscience pour moi. Je n'accepte votre intervention que si vous pouvez m'assurer que vous exigerez des garanties.

— Rassurez-vous, dit de Vigné. Les terres de M. Martoret ont plus de valeur qu'il ne croit. J'en sais quelque chose par les quelques parcelles qu'il m'a vendues fort cher, il y a six ans, et qui en valent le double aujourd'hui qu'elles ne sont plus en eau, mais bien exploitées. Or la plus grande partie des biens de M. Martoret, j'en excepte les bois, sont en terrains vaseux, au-dessous de la partie de la Vizonne que nous avons endiguée. Mlle Delpont exigera, en prenant hypothèques, qu'il les mette en exploitation ou qu'il les lui vende. D'un côté comme de l'autre, vous voyez que je n'y perdrai rien et que ce que vous appelez un acte de générosité n'est, en somme, qu'une affaire.

— Oui, je sais, mon cher enfant, que vous avez toutes les délicatesses envers les autres et toutes les modesties vis-à-vis de vous-même. J'ai trop manié d'âmes pour m'y tromper. Je vous remercie donc encore, de tout mon cœur, pour moi à qui vous venez de donner une des plus grandes joies de ma vie, celle de secourir des malheureux ; pour elle aussi, ajouta-t-il, pour cette pauvre enfant dont je vais pouvoir tarir les pleurs et que j'ai hâte de revoir.

Il prit congé des deux amis.

— Attendez, vous ne pouvez redescendre à pied par ce grand soleil, dit Henri, en pressant le bouton d'une sonnerie. Ah ! voici justement Antoine... Antoine, fit de Vigné au contre-maître, prenez l'automobile couverte et reconduisez M. le curé.

La dernière fois, le prêtre serra les mains des deux hommes. Dès qu'ils furent seuls :

— Ah mon brave Henri, dit Loriot qui ne pouvait plus se contenir, comme je reconnais bien là ton grand cœur et ta générosité native. Tu auras beau dire, ce n'est pas un Martoret riche qui secourrait jamais un de Vigné ruiné ! Tu as bien entendu ce que nous a dit le curé : ses amis eux-mêmes qui le dégoûtaient dans son opulence, l'ont repoussé dans son infortune. La solidarité démocratique et sociale dont ce monde-là fait étalage, n'est que pour mieux couvrir un égoïsme personnel et des intérêts individuels. Non, vois-tu, quoi que nous fassions, nous gardons en nous l'influence atavique et l'acte noble que tu viens d'accomplir est digne de ton père et de tes ancêtres. Veux-tu que je te dise ? Eh bien, moi-même je n'aurais pas eu la générosité... Parfaitement... Pendant qu'il essayait de nous attendrir, l'abbé, sur le sort de Martoret, moi, je songeais à tout ce qu'il nous a causé de tracas et d'ennuis, à sa rancune, à son hostilité jalouse et envieuse, à cette grève que ce malheureux soulevait contre nous à l'heure même où il se débattait, peut-être, dans ses embarras financiers. Faut-il en avoir un front !

— Allons donc, fit Henri, tu te calomnies.

— Non pas, je dis franchement ce que j'éprouve et je serais resté peut-être sans pitié, si je n'avais pas été remué à la pensée du malheur qui allait s'abattre sur cette pauvre jeune fille. Ah ! la brave enfant ! Ce qu'elle a fait là pour son père me fait oublier